



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E91643

VALABLE JUSQU'AU 25/10/2024

ÉDITÉ LE 18/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 430 406 819

Siret : 430 406 819 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0066860

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000007350370604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000007350370604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SAS TARDIEU ELECTRICITE

8 RUE DU FIEF DE LA COUTURE
16130 GENTE

Téléphone : 05 45 82 54 42

Fax :

Portable :

Site Internet : www.tardieu-electricite.com

E-mail : tardieu2@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

S2LG PRÉSIDENT / LAURENT SÉVERINE PRÉSIDENTE / GARNIER STEPHANE
OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/01/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/10/2021
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	03/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	23/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.